

Avis public



Bécancour

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1828, 1829, 1834, 1835 ET 1836 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté les règlements suivants :

À la séance du 1^{er} décembre 2025 :

- Règlement numéro 1828 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin d'agrandir les limites de la zone H01-140, à même une partie de la zone H01-138, et d'y intégrer un projet d'habitations multifamiliales à structure isolée, sous forme de projet intégré (Secteur Gentilly)** ».
- Règlement numéro 1829 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin d'ajouter une précision pour les terrains ayant frontage sur le boulevard Bécancour, dans une partie de la zone C03-307, et de créer la zone H03-320.1 à même une partie de la zone H03-320 (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval)** ».
- Règlement numéro 1834 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour interdire l'usage « Station de compostage » et toute autre activité reliée au compostage dans une partie de la zone I01-101 (Secteur Gentilly)** ».

À la séance du 12 janvier 2026 :

- Règlement numéro 1835 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de revoir les normes relatives au remplacement d'un usage dérogatoire ainsi que les règles d'interprétation concernant la mixité d'usages** ».
- Règlement numéro 1836 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour ajouter des usages dans plusieurs zones sur le territoire de la Ville, et ce, afin de dynamiser les secteurs commerciaux (Secteurs Gentilly, Bécancour, Sainte-Angèle-de-Laval et Saint-Grégoire)** ».

Ces règlements sont entrés en vigueur le 22 janvier 2026, soit à la date de délivrance, par la Municipalité régionale de comté de Bécancour, des certificats de conformité.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 22 janvier 2026.

M^e Sébastien Rheault
Assistant-greffier de la Ville